

---

## AUCTOR, ACTOR, AUTOR

Dans son glossaire (t. I, p. 478, col. 1, éd. Henschel), Du Cange expose très exactement le sens juridique fondamental du mot *AUCTOR*, tel que l'a transmis l'antiquité au moyen âge. Les Bénédictins, cependant, insèrent, au terme de l'article, cette note : « Quin genuinam vocis *Auctor* notionem assignet hic Cangius, nullus dubito; verum dubitarim an scribendum *Auctor* an potius *Autor* vel *Author*. Ratio est, quod *Auctor* ab *Augere* melius emptori conveniat, quam venditori; *Autor* vero vel *Author* ab antiqua voce Gallicana, qua *Dominus* significaretur posset derivari... »

C'est avec raison que les Bénédictins soulèvent ainsi la question de l'orthographe du mot *AUCTOR*. Quelle que soit la valeur de la réponse qu'ils proposent — réponse très brève, présentée en dehors de toute enquête documentaire et selon une hypothèse par trop subtile — la lecture des manuscrits du moyen âge provoque en effet très souvent cette question; et cela en des termes, selon une extension et une complexité que ne soupçonnèrent pas les continuateurs de Du Cange.

Il ne s'agit pas seulement d'ailleurs d'une question de pure orthographe, c'est tout de suite une question d'étymologie, puis de sens qui se

1. *Liber pontificalis*, hrg. L. Duchesne, I, S. 503.

2. *Liber pontificalis*, hrg. L. Duchesne, I, S. 435.

trouve engagée; et le voisinage des mots *actor* et *autor*, si facilement confondus par les scribes, amène, à travers ces confusions, les réflexions des grammairiens (voire, plus tard, celles des théologiens) sur le sens, voisin lui aussi, de ces mots. C'est même, semble-t-il, la portée technique que prit, en certains cas du moins, le mot *autor* qui maintint contre la tendance à une uniformisation de graphie la teneur propre de ce mot et de ses voisins.

Reprenant et étendant l'observation des Bénédictins, nous voudrions, dans cette note sommaire, montrer, à l'aide d'un minimum de documents, la complexité de ce petit problème et proposer quelques éclaircissements, premiers jalons qui pourront attirer l'attention et orienter une plus ample et minutieuse enquête.

\*  
\* \*

En recourant à un dictionnaire du latin classique (par exemple, le *Lexicon* de Forcellini-De Vit), il est facile de fixer l'orthographe ancienne et l'origine étymologique des deux mots *autor* et *actor*, quoique déjà leur développement sémantique ait amené quelques croisements et fasse prévoir des confusions.

*AUTOR*, de *augeo* (Forcellini-De Vit, *ad. verb.*, § I, 3, p. 175), signifie, au sens large, celui qui produit, qui fait quelque chose, une statue, un édifice, un ouvrage quelconque, très particulièrement un livre (Ibidem, II, 6). *ACTOR*, de *ago*, désigne aussi (Ibidem, *ad. verb.*, § II, p. 63) celui qui fait quelque chose, au sens le plus étendu du mot et, bien que de fait on ne l'ait pas appliqué à cette opération particulière qu'est la composition d'un livre, le mot reste ouvert à la signification de n'importe quelle activité humaine (Ibidem, § III), et dès lors il peut demeurer en son concept assez proche de *AUTOR* pour amener parfois des confusions au cours de la tradition manuscrite. Forcellini en signale deux, l'une (*actor* au lieu de *actor*) dans Salluste, *Cat.*, 3 (d'après une juste correction de Dietsch : « Tametsi haud quaquam par gloria sequatur scriptorem et auctorem rerum »); l'autre (*actor* au lieu de *actor*) dans l'expression *actor summarum*, employée par Suétone, *Domit.*, 11 (« Actorem summarum, pridie quam cruci suffigeret, in cubiculum vocavit... ». Cf. Forcellini, *ad. verb.* *actor*, § III, 20, p. 63). — Pour le moyen âge, Henschel, dans son édition de Du Cange, parmi les additions aux notices de son prédécesseur (t. I, p. 63, col. 1), signale un intéressant texte parallèle de deux glossaires, l'un (*Gloss. vet.* du ms. 7646 de la Bibl. roy.) portant : « *Actores, Doctores... procuratores, ab agendo et curando vocati* », et l'autre (contenu dans le ms. 4778 de la Bibl. roy.) : « ... *Auctores, idem et procuratores ab augendo et curando vocati.* »

C'est cependant au moyen âge, au moment où les confusions semble-

raient devoir se multiplier et amener une facile équivoque, que les deux mots vont, dans leur emploi technique et malgré les négligences des copistes, se différencier nettement et se spécialiser, avec un curieux déplacement des sens.

C'est *ACTOR* qui va revêtir le sens de *AUCTOR* = auteur d'un ouvrage, selon une précision qui renforce, sans le limiter du reste, le sens de *aliquid agere*; et *AUCTOR* va prendre une valeur spéciale en direction et en dépendance de *AUCTORITAS*, où se bloquent l'idée d'origine (*auctor* : qui prend l'initiative d'un acte) et l'idée d'autorité, de dignité; il prend ainsi la couleur juridique de tout le système de vocabulaire qui, dès l'antiquité, s'était développé autour du concept d'*auctoritas* (cf. *Thesaurus linguae latinae*, ad verb. : *Auctor, Auctoritas*). Un *AUCTOR*, désormais, c'est celui qui, grâce à une reconnaissance officielle, civile, scolaire, ecclésiastique, voit son avis, sa pensée, sa doctrine authentiqués, au point qu'ils doivent être accueillis avec respect et acceptés avec docilité. L'*AUCTOR*, ce n'est plus seulement celui qui est responsable de la composition d'un ouvrage (*ACTOR*), par opposition au scribe ou au simple compilateur c'est — évidemment au sens fort que nous envisageons ici — celui qui a une autorité sur laquelle on peut faire fond pour l'examen et la solution d'une question, en grammaire, en droit, en philosophie, en théologie. L'opinion de l'« auteur » est *authentique*, et ses dits sont en effet appelés *authentica*<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs ce qui va introduire une seconde équivoque, avec le nouveau mot, ou mieux la nouvelle graphie *ΑΥΤΗΟΡ*, que suscitait évidemment le rapprochement entre *auctor* et *authenticus*.

Mais tenons-nous-en pour le moment à *AUCTOR-ACTOR*, et appuyons de quelques textes le sens nouveau de ces deux mots.

\*  
\* \*

Pierre de Corbeil, en tête de son Commentaire de l'Épître aux Romains, composé avant son épiscopat (1200), et qui eut grand succès auprès des maîtres de l'Université naissante de Paris, commence ainsi le prologue de rigueur en un tel genre littéraire : « De comedente exivit cibus...

1. Au point de départ, l'usage juridique : les rescrits des princes et les lettres des papes sont des *auctoritates*, et, par opposition aux *exempla*, le code de Justinien comme le pape Grégoire parlent des *authentica atque originalia rescripta* (*Cod. Just.*, 1, 23, 3; *Greg. M., Epist.* 9, 46). Le recueil des Nouvelles de Justinien, authentifié par Irenérius de Bologne, sera désigné sous le nom d'*Authentica*. Puis civilistes et canonistes, bientôt grammairiens, artistes et théologiens, dans leurs compilations, se constitueront des listes d'*auctores* et d'*auctoritates*, dont la valeur se détachera sur la masse des « gloses » et des « sentences », où se fixent les opinions, facultatives elles, des maîtres (*dicta magistralia*). Cf., pour les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, la documentation que j'ai rassemblée dans une étude : *Authentica et Magistralia*, publiée dans *Divus Thomas* (Piacenza), XXVIII (1925), p. 257-285.

Ita legitur in Jud., 14. In hiis verbis notatur quis *actor* hujus libri, et que materia... » (Ms. Paris, Bibl. nat., lat. 15603, fol. 168).

Après le théologien, le grammairien. « *Legentes communiter in actoribus et in quacumque facultate invenientes talem defectum ... dicunt ibi esse figuram eclipsis* » : telle est la réflexion de la célèbre glose *Admirantes* sur le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu (au vers : « *Improprie posita...* » Ms. Orléans M. 252, fol. 163).

L'historien. En tête de l'exemplaire royal du *Speculum* de Vincent de Beauvais (ms. de la bibl. de Dijon 568, anc. 329, provenant de la Bibliothèque royale) se trouve la dédicace de l'auteur au roi : « *Epistola actoris ad regem Ludovicum...* », est-il écrit.

Le copiste du ms. Paris, Bibl. nat., lat. 14886 (xiii<sup>e</sup> s.), en exponctuant l'*u* écrit par inadvertance, témoigne de l'orthographe ferme du mot *actor* : « *Quatuor fuerunt principales auctores qui hymnos composuerunt : Gregorius, Prudentius...* » (fol. 181<sup>a</sup>).

Dans une glose à un compendium des Sentences de Pierre Lombard, *actor* est mis en parallélisme avec *causa* : « *Licet gratia sit a solo Deo tanquam actore et causa, tamen...* » (Ms. Paris, Bibl. nat., lat. 1642, xiii<sup>e</sup> s., fol. 87<sup>d</sup>.)

Fait curieux, dans des textes incessamment copiés et recopiés, tels ceux de Thomas d'Aquin, alors que, en d'innombrables passages, l'orthographe *auctor* l'a universellement emporté par l'accoutumance des copistes, il est deux ou trois endroits où la tradition manuscrite est restée fidèle à la première orthographe. Ainsi dans le *De ente et essentia*, nous lisons en beaucoup de manuscrits (cap. 4, init.) : « *Cuius positionis videtur actor* fuisse Avicbron, *actor* libri Fontis vite... » (Mss. Paris, Sainte-Geneviève 238, Bibl. nat., lat. 6433 B, 6552, 14546, 16153, etc.). Et dans le *Quodlibet VII*, a. 14, ad 5, plusieurs manuscrits, et jusqu'à une édition du xvi<sup>e</sup> siècle, nous ont conservé le texte suivant : « *Ad quintum dicendum quod actor* principalis sacre scripture est Spiritus Sanctus ... Homo qui fuit *actor* instrumentalis... » (Mss. Paris, Bibl. nat., lat. 15350, fol. 6<sup>c</sup>; 15351, fol. 51<sup>b</sup>; édition Chevallon, Paris, 1513, fol. xcvi.)

C'est au cours du xiii<sup>e</sup> siècle, on le voit, que cette orthographe et le sens du mot qu'elle soutient ont leur diffusion<sup>1</sup>. En effet, quoique l'on puisse remonter plus haut chez les grammairiens, comme nous le verrons, et peut-être dans les glossaires du haut moyen âge (tel celui que Henschel cite, cf. ci-dessus), on ne peut, croyons-nous, voir un emploi intentionnel et technique de *actor* par opposition à *auctor* que vers cette époque; auparavant, il ne s'agissait guère que d'une orthographe troublée, ce qui ne présente plus qu'un médiocre intérêt.

1. Diffusion qui s'étend à la langue française. Nous lisons dans le *Roman de la Rose*, 7 : « Si en puis bien trere à garant Ung *acteur* qui ot non Macrobes... »



Du sens spécial de AUCTOR, à côté de son sens commun conservé dans l'usage courant où il se trouvait alors rejoindre entièrement le nouveau ACTOR, voici quelques témoignages que le contexte rend particulièrement explicites. Je les emprunte à Roger Bacon, accablant d'invectives Alexandre de Halès et Albert le Grand, de qui le succès à Paris le déconcertait et l'irritait.

« Alii, dit-il, licet defecerunt, tamen non praesumpserunt de auctoritate, sed iste [Albert le Gr.] per modum *authenticum* scripsit libros suos, et ideo totum vulgus insanum allegat eum Parisiis, sicut Aristotelem, aut Avicennam, aut Averroem, et alios AUCTORES » (*Opus tertium*, cap. 9; éd. Brewer, p. 31.) « Vulgus credit quod omnia sciverunt [Alexandre et Albert], et eis adhaerescit sicut angelis; nam illi allegantur in disputationibus et lectionibus sicut AUCTORES. Et maxime ille [Albert] qui vivit, habet nomen doctoris Parisiis, et allegatur in studio sicut AUCTOR, quod non potest fieri sine confusione et destructione sapientiae. » (*Opus minus*, éd. Brewer, p. 327.)

C'est bien la prétention à être une « autorité » en matière doctrinale que critique Bacon, et non pas seulement l'entreprise, alors peu commune, d'œuvres originales dépassant le genre des commentaires et des questions. Un peu plus haut, en effet, Bacon distinguait nettement entre le *compositor* et son allégation comme *auctor* : « ... Et pro AUCTORE allegatur compositor ejus [philosophiae]. » (*Opus tertium*, *ibid.*, p. 30.)

Terminons par cette réflexion suggestive de Simon de Tournai qui, utilisant non sans imprécision quelque donnée grammaticale, oppose les mots par leur étymologie différente : « De Deo vero cum dicitur, non predicat motus ACTIONEM ab *agendo* dictam, sed AU[C]TORITATEM ab *authenticis*. » (*Summa*, mss. Paris, Bibl. nat., lat. 3114 A, fol. 11<sup>d</sup> et 14886, fol. 8<sup>d</sup>.)

\*  
\* \*

Ce dernier texte, faisant appel à *authenticus* pour expliquer AUCTORITAS, nous amène à l'examen du troisième vocable ΑΥΤΗΟΝ, pour lequel Forcellini-De Vit (p. 510, col. 2) nous renvoie, sans autre documentation, à AUCTOR, *b*. Là, il se contente de signaler que certains proposent pour *auctor* l'orthographe *autor*, ou encore *author*<sup>1</sup>, venant de αὐθεντης, étymologie qu'il rejette.

Voici — quoi qu'il en soit de l'étymologie — qui va corser ce maigre renseignement morphologique.

Gilbert de la Porrée écrit : « ... Idcirco Pater, Filius et Spiritus Sanc-

1. Les deux orthographes *autor-author* sont équivalamment employées, comme pour *autenticus-authenticus*. « Quod tamen nulla potest auctoritate, ut credo, confirmari, nec alicujus *autentici* doctoris sententia doceri. » (Robert de Melun, *Sententiae*, ms. Bruges 191, fol. 256<sup>v</sup>).

tus omnium non tres *autores*, sed unus solus *autor* sunt » (*Comm. in lib. I De Trin.*, du Ps. Boèce); et, dans plusieurs manuscrits, l'incipit du Pénitentiel de Pierre de Poitiers est ainsi libellé : « *Compilatio presens, materiam habens confessionem, nullum materie profitetur autorem, sed tot habet autores quot continet autores* [leg. : *autoritates*]. » (Ms. Paris, Bibl. nat., lat. 14886, fol. 254.)

L'édition de Venise du *Liber de Medicina* d'Averroès (1552) porte encore, à la suite du manuscrit qu'elle reproduit, l'orthographe *author* : « *In illa re vana gloriati sunt sapientes Hispaniae... et major pars prae-teritorum authorum* » (*Prooemium*, cap. 1, p. 4).

Les grammairiens nous montrent que ce ne sont pas là caprices de scribes et que ces orthographes ont leur raison d'être étymologique et sémantique. Voici comment ils envisagent et éclaircissent le cas.

Évrard de Béthune, dans son *Grecismus*, qui fut le manuel de tout le XIII<sup>e</sup> siècle, résume ainsi (cap. 11) les données de la tradition, dont nous voyions un écho dans les deux glossaires parallèles cités ci-dessus :

*Auctor* ab agendo nomen trahit, ast ab agendo

*Actor*. Ab autentim, quod grecum est, nascitur *autor*.

Priscien, de qui la longue fortune était en partie éclipsée par Évrard, ignorait évidemment la distinction, fictive pour un vrai latin, entre *au-ctor* et *au-tor*; mais déjà il distinguait sur le mot même *au-ctor*, à propos de sa flexion féminine, un double sens et une double origine : « *Auctor* quando *αὐθέρη* significat, commune est; quando *αὐξήρη*, auctrix facit femininum » (*Inst. gram.*, V, 20).

Il y avait là, pour les grammairiens en quête d'autorités, de quoi légitimer la dérivation que proposa le glossateur Huguccio, rattachant *autor* à *αὐθέρης*, au sens de : digne de crédit ou d'obéissance. Dante s'appuiera sur lui pour dire qu'Aristote est par excellence un *autore* (*Conv.*, IV, 6)<sup>1</sup>.

C'est autour de ces données, transmises de génération en génération, que se développèrent et se différencièrent, dans leur orthographe et dans leur sens, les mots *au-ctor*, *actor*, *aut[h]or*. Les Bénédictins allaient chercher trop loin la raison et l'origine de ces variantes, dans la vieille langue brittonique : c'est de pure tradition médiévale latine, et c'est aux *grammatici* du temps qu'il faut recourir comme au « lieu » qualifié pour en éclairer les nuances. Les quelques textes que nous avons rapportés permettent déjà, croyons-nous, de marquer le sens, la portée, les attaches de ce vocabulaire.

M.-D. CHENU.

1. Huguccio de Pise (après 1187) était un glossateur fameux du XIII<sup>e</sup> siècle. Son œuvre est demeurée inédite. Cf. G. Manacorda, *Storia della scuola in Italia*. Vol. I : *Il medio evo*. Parte 1<sup>a</sup> : *Storia del diritto scolastico*. Milano, s. d. [1914], p. 251-252.